



Hôtel des Associations

Atelier participatif du 7 Mars 2019



86, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél :
www.angers.fr •



angers.fr



Plan de travail

Hôtel des Associations

Projet de Plan de travail : Ateliers Participatifs

- **06 déc** : Finalisation de la grille horaire (ouvert, accessible, fermé) – sujet à clore • Rédaction des modalités de réservation des salles mutualisées et bureaux nomades – sujet à engager et à clore - • Réflexion autour du Conseil de Maison – sujet à engager • (parallèlement rencontre spécifique Boucle induction magnétique + signalétique sourds et malentendants)
- **10 janvier** : Réflexion autour du Conseil de Maison – poursuite des réflexions + rédiger les règles – sujet à clore • Dénomination du lieu et des salles (proposition d'une liste, vote des présents) – sujet à engager et à clore
- **7 février** Equipements mutualisés : sujet à engager • Gestion économe : sujet à engager • Accès aux locaux spécifiques (1 sous-groupe avec les ass concernées) • Signalétique (1 sous-groupe à créer avec les ass intéressées –
- **7 mars** • Equipements mutualisés : sujet à clore • Gestion économe : sujet à clore • Accès aux locaux spécifiques (1 sous-groupe avec les ass concernées) – sujet à clore • Signalétique (restitution des travaux du sous-groupe) – sujet à clore



Nom du service



angers.fr



Plan de travail

Thèmes	Dates					
		08-nov	06-déc	10-janv	07-févr	07-mars
Règlement Intérieur :						
Horaires d'ouvertures...		X	X			
Modalités de réservation			X			
Accès Locaux spécifiques					X	
Règlement du Conseil de Maison			X	X		
Dénomination				X		
Signalétique					X	X
Gestion économe					X	X
Equipements mutualisés					X	X
Autres sujets :						
Standard commun			X			
Zoothérapie			X			
Affichage public			X			
Salle d'attente rez-de-chaussée			X			



Nom du service



angers.fr



Ordre du jour

1 - Vote du projet de Règlement Intérieur

2 - Travail sur le Conseil de Maison

3 - Dénomination

4 – Signalétique – Affichage

5 – Mutualisation – Gestion économe



Nom du service



angers.fr



➤ Evolution du Chantier

➤ Le déroulement des travaux –

- Rappel : Implantation des Prises à fournir par les associations
- Une visite sur site = 25 Avril 14h – RDV devant CJV (Doodle)



Nom du service



angers.fr



➤ Evolution du Chantier

➤ Le déménagement – dates et modalités

- Aménagement 1-15 Septembre (sauf cas particulier en aout)
- Ouverture public 16 Septembre voire 23 Sept

- Principe : les associations actuellement hébergées dans des locaux municipaux et dont le relogement est à l'initiative de la Ville bénéficieront d'une prise en charge, par la Ville, des frais de transport. La société de déménagement sera choisie par la Ville d'Angers, les dates d'intervention seront traitées par la Ville d'Angers.
- Les associations auront la charge de la mise en carton et du déballage des cartons.



Nom du service



angers.fr



➤ Evolution du Chantier

➤ Point Locataires

- L'UNICEF remplacera l'association CERDI
- SURDI 49 occupera le bureau Nomade(2^{ème} étage), le bureau SURDI 49 deviendra le Bureau Nomade
- Les demandes des lieux de stockage pour Vie Libre et IRIS sont actuellement à l'étude



Nom du service



angers.fr



1 - Vote du Projet de Règlement Intérieur



Nom du service



angers.fr



1 - Règlement Intérieur : Rappel

L'élaboration du règlement intérieur pour le fonctionnement de l'Hôtel des Associations

- La volonté de créer un « syndic d'équipement » dont les modalités restent à définir pour :
 - Anticiper et assurer le bon fonctionnement de l'équipement (entrées/sorties, accueil du public, gestion des consignes...)
 - Responsabiliser les associations hébergées dans le fonctionnement de l'équipement
 - Favoriser l'interconnaissance entre les associations

1 - Règlement Intérieur : Rappel

L'élaboration du règlement intérieur pour le fonctionnement de l'Hôtel des Associations

- Des éléments non négociables :
 - La destination des locaux :
 - un équipement exclusivement réservé à des associations hébergées, leurs adhérents et/ou bénéficiaires (locaux mutualisés, locaux privatifs)
 - des locaux mutualisés en rez-de-chaussée
 - une cafétéria réservée à l'usage exclusif des associations hébergées dans l'hôtel des associations
 - des locaux privatifs livrés nus aux associations

Nom du service



angers.fr



1- Règlement Intérieur : Rappel

L'élaboration du règlement intérieur pour le fonctionnement de l'Hôtel des Associations

- Des éléments non négociables :
 - l'absence de vente dans les locaux, toutes activités confessionnelles, de culte, politiques...
 - une seule entrée publique
 - l'absence de contrôle systématique des entrants
 - Le respect des normes de sécurité, d'accessibilité, d'hygiène et de propreté
 - Les référents pour le conventionnement (à titre ponctuel : La Régie des Quartiers ; à titre récurrent : La Direction des Bâtiments de la Ville d'Angers)

Nom du service



angers.fr



1 - Règlement Intérieur : Rappel

L'élaboration du règlement intérieur pour le fonctionnement de l'Hôtel des Associations

- Des chantiers restent à engager :
 - La dénomination de l'équipement
 - Les horaires d'ouverture au public
 - La signalétique (ex : sourds et malentendants...)
 - La gestion économe de l'équipement
 - ...

1 - Règlement Intérieur :

- Amendement présenté : ASCAPE

Article 8 – Horaires d'ouverture de l'Hôtel des Associations de la Roseraie :

Les Horaires d'Ouverture au Public (Présence d'un agent d'accueil) sont définis comme suit :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30/12h30 - 13h30/19h00.

Amendement proposé par ASCAPE : que le vendredi soit sur la même base que le jeudi à savoir 8h30-19h00 sans interruption (Validé lors de l'atelier du 07.02.2019)

Jeudi : 8h30/19h00 sans interruption.

Samedi : 9h30/12h30 – 14h30/19h.

Les Horaires d'accès (Accès par badge sous la responsabilité des associations) sont définis comme suit :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche : 7h00/0h00, vendredi : 7h00/2h00.

2 - Conseil de Maison

- Conseil de Maison – Comité de gestion
 - Synthèse des travaux :
 - **Rôle et Objectifs :**
 - **Compétences**
 - **Composition et droit de vote**
 - **Fréquence des réunions**
 - **Saisine**
 - **Animation**

Nom du service



angers.fr



– Rôle et Objectifs :

- Rédiger les règles communes d'utilisation et de gestion du Bâtiments et les faire appliquer
- Etre à l'écoute des associations afin de
 - réguler les conflits et/ou litiges
 - Proposer des évolutions dans le fonctionnement ou l'animation
 - Recueillir les demandes doléances propositions des associations
- Faire évoluer le Règlement Intérieur
- Représentation auprès de la Ville en lien avec la RQA
- Assurer une dynamique du vivre ensemble

– Synthèse des travaux :

– **Compétences**

- **Articles 4,5,6,7,8 du Règlement Intérieur**
- **Remonter les informations à la RQA et à la Ville**
- **Proposition sur Signalétique, Animation inter-Association, et aux évolutions liées à l'utilisation du Bâtiments**



Nom du service



angers.fr



– Synthèse des travaux :

– Composition et droit de vote

- **Pour la première année de fonctionnement**

- 1 Représentant par association (désigné par l'association : 1 Titulaire / 1 Suppléant)
- 1 Représentant de la RQA au titre de gestionnaire (Consultatif)
- 1 Représentant de la Ville (Consultatif)
- 1 association = 1 voix
- Quorum des 2/3 des associations pour valablement délibérer

- **En fonction de l'évolution et du vivre ensemble**

- Création d'un Conseil d'Administration (élection par l'AG de X représentants, renouvelable par 1/3 chaque année / tirage au sort)
- Création d'un Bureau (élection par le CA de X membres pour 1 an)
- Eventuellement la création d'une entité (Association et l'élection d'un Président, Secrétaire et Trésorier au minimum)

Nom du service



angers.fr



– Synthèse des travaux :

– Fréquence des réunions

- Pendant les trois premiers mois (Septembre 2019 – Décembre 2019)
 - **1 fois par mois (Tous)**
- Pendant la première année (Janvier – Décembre 2020)
 - **1 fois par trimestre (Tous)**
- A partir de 2021 (en fonction de la composition CA – Bureau...????)
 - **1 fois par semestre (CA)**
 - **1 AG annuelle**

Dans tous les cas, possibilité de réunir le Conseil en réunion Extraordinaire sur demande de X associations (2/3 ?, 50 % ?, 1/3 ?, une seule)



Nom du service



angers.fr



– Synthèse des travaux :

– Saisine - Animations

- **Saisine** : par mail à la Régie de Quartiers

- Possibilité de réunir le Conseil en réunion Extraordinaire sur demande de X associations (2/3 ?, 50 % ?, 1/3 ?, une seule)

- **Animation** :

- 1^{ère} Année : Régie de Quartiers et Ville (idem que Ateliers participatifs) – Animation tournante par des associations ?

- Au-delà de la première année : en fonction des décisions prises (création d'une association, CA/Bureau de représentants...)



Nom du service



angers.fr



Faut-il rédiger un document spécifique Conseil
de Maison

ou

Inclure sous forme d'articles supplémentaires
(18,19,20,21...) ces éléments dans le
Règlement Intérieur ?



Nom du service



angers.fr



1 - Règlement Intérieur :

Validation du projet de Règlement Intérieur pour
présentation et validation définitive au Comité
de Pilotage – Ville d'Angers (Avril)



Nom du service

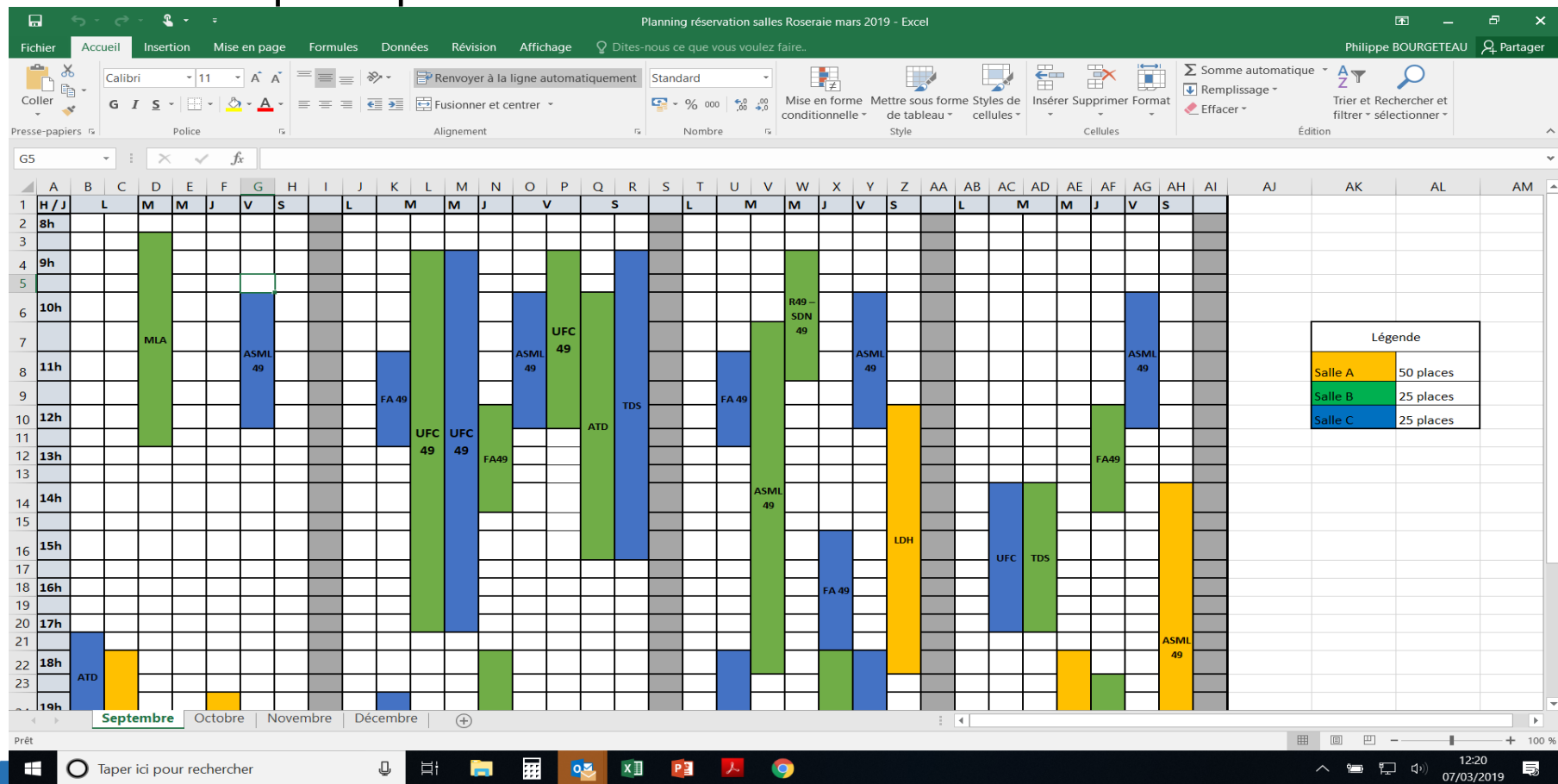


angers.fr



Occupation des locaux (salles et bureaux nomades)

- Simulation en cours de réalisation : présentation lors du prochain atelier participatif



Nom du service



angers.fr



3 - Dénomination

- Point d'information

L'Hôtel des Associations sera dénommé :



Nom du service



angers.fr



3 - Dénomination

- Point d'information

L'Hôtel des Associations sera dénommé :

Espace Frédéric Mistral

- **Frédéric Mistral** est un [écrivain](#) et [lexicographe français](#) de [langue d'oc](#)^{1,2}, né le [8 septembre 1830](#) à [Maillane](#) ([Bouches-du-Rhône](#)), où il est mort le [25 mars 1914](#), et où il est inhumé.
- Mistral fut membre fondateur du [Félibrige](#), membre de l'[Académie de Marseille](#), maître ès-jeux de l'[Académie des Jeux floraux de Toulouse](#) et, en [1904](#), [prix Nobel de littérature](#) pour son œuvre [Mirèio](#) (*Mireille*). Il s'agit d'un des rares prix Nobel de littérature en langue non reconnue officiellement dans l'État auquel il appartient administrativement parlant (avec [Isaac Bashevis Singer](#)).

Nom du service



angers.fr



3 - Dénomination

- Prochaine Etape : sur la base d'une liste produite par la Commission d'attribution des noms de rues de la Ville d'Angers, choisir les noms des auteur(e)s pour les espaces mutualisés (bureaux nomades et salles de réunion)



Nom du service



angers.fr



4 – Signalétique – Affichage

Travail en sous groupes ?

- Signalétique – **Application de la charte Ville d'Angers**

Traité par la Direction des Bâtiments

- Affichage Public
 - Quel Espace ?
 - Quel Espace par association ?
 - Pour dire quoi et à qui ?
 - Comment le mettre à jour ?.....

Nom du service



angers.fr



5 – Mutualisation – Gestion économe

Travail en sous groupes ?

- Mutualisation
 - Quel Objectif ?
 - Quel Support ?
 - Est-ce volontaire ou obligatoire pour toutes les associations du bâtiment de l'étage ?
 - Qui est responsable, qui paye quoi ?

Nom du service



angers.fr



Hôtel des associations de la Roseraie

Prochaine rencontre

Jeudi 4 avril de 14h à 16h 30

Lieu à définir



Nom du service



angers.fr

